

République Française

Département du Bas-Rhin

COMMUNE DE KUTZENHAUSEN
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : 15

en exercice : 15

Séance du 15 avril 2024

en séance : 12

L'an deux mille vingt quatre le quinze avril à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de Kutzenhausen, régulièrement convoqué le 9 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

sous la présidence de M. Pierrot SITTER, Maire.

Membres présents :

Mme Sophie LINDNER - Fabienne WALTER.

MM. Philippe MALL – Martin HEINTZ - Grégory BALL -Olivier TRAPP- Pierre KLEIN - Serge ZEIDLER - Julien HIRLEMANN - Thierry HEIM - Pascal HERRMANN

Membres absents excusés :

Mmes Sabine TRAPP - Sabrina STEINMETZ

MM. Fabrice MOERCKEL

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Décision modificative

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 5 Avril 2024, le maire propose de passer à l'ordre du jour.

N° 1 Délibération 2024 /19

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Le maire fait savoir qu'en vertu de l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à chacune de ses séances, doit désigner son secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Philippe MALL comme secrétaire de ce jour, en adjoignant comme auxiliaire Madame Valérie RINCK, adjoint administratif.

N° 2 Délibération 2024/20
Objet : Décision modificative

Afin de pouvoir régler les opérations patrimoniales relatives aux avances sur marché consenties aux entreprises retenues pour la réfection de la voirie d'Oberkutzenhausen, le maire soumet au conseil municipal la décision modificative suivante :

- Dépenses investissement

2151 -041 : +2 921€

- Recettes investissement

238-041 : +2 921€

Le conseil municipal approuve cette décision modificative.

Après diverses informations communiquées par la municipalité, la séance est clôturée à 20h00.

Certifié exécutoire par Pierrot SITTER, maire et Philippe MALL secrétaire de séance.

Compte-tenu de la transmission des délibérations en sous-Préfecture le 16/04/2024 et l'affichage le 16/04/2024

Pierrot SITTER
Maire



Philippe MALL
Secrétaire de séance

